

Demande en obtention d'un abonnement « Studentepass » RegioZone 1 ou RegioZone 2



mShop

Avez-vous déjà un compte mShop ?

Si non, veuillez d'abord en créer un sur www.mshop.lu avant de remplir ce formulaire.

Informations personnelles

(tous les champs sont obligatoires)

E-MAIL _____
Il s'agit de l'adresse e-mail que vous avez utilisée lors de la création de votre compte mShop.

PRÉNOM _____ NOM _____

NÉ(E) LE _____ / _____ / _____
Jour Mois Année

N° TEL. + _____
Indicatif Numéro de téléphone

DOMICILE _____
N° Rue

_____ - _____
Localité Pays Code postal

Je veux faire

(veuillez cocher la case correspondante)

- Ma première demande d'un « Studentepass » RegioZone 1 RegioZone 2
ou
Ma demande de renouvellement de mon « Studentepass » RegioZone 1 RegioZone 2

Veuillez faire votre choix et cocher les cases correspondant à votre situation

- Je ne suis pas titulaire d'une mKaart personnalisée (avec ma photo) → Veuillez joindre à votre demande une photo récente datant de moins de 12 mois, de format 35 mm x 45 mm uniquement, en couleur sur fond clair et uni.
- Je suis titulaire d'une mKaart personnalisée (avec ma photo) → Veuillez indiquer le numéro de la carte (ex. 9.000-12.345.678-9) :

9.000 - _____

Cadre réservé au Verkéiersverbond

Date d'impression de la carte _____

Date d'envoi _____

Date de début de validité _____

Agent _____

Documents à fournir

(veuillez cocher la case correspondante)

- Certificat d'inscription de l'université ou une copie de votre myCard pour les élèves en-dessous de 25 ans
- Copie d'une pièce d'identité officielle
- Photo d'identité récente en couleur (uniquement si vous n'êtes pas encore titulaire d'une mKaart personnalisée)

Mode de paiement

Dans le cas d'une réponse favorable à votre demande, le Verkéiersverbond demandera un paiement de 130 € pour l'obtention d'un « Studentepass RegioZone 1 », respectivement de 200 € pour l'obtention d'un « Studentepass RegioZone 2 » par virement bancaire. Vous recevrez une facture précisant les modalités du paiement.

Mode de retrait

Si vous n'êtes pas encore titulaire d'une mKaart personnalisée, vous en recevrez une par courrier. Vous pouvez charger votre « Studentepass » sur votre mKaart via « Pick Up » à une borne de validation dans les bus et sur les quais des gares ferroviaires.

Signature et engagement du demandeur

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions en annexe. Je déclare expressément avoir créé un compte client « **mShop** », et par ceci marqué mon accord au traitement des données à caractère personnel, conformément à l'article 13 des conditions reprises au verso.

Envoi de la demande

Veuillez envoyer votre demande et les documents à fournir à l'adresse suivante :

Verkéiersverbond BP 640 L-2016 Luxembourg

Date : ____ / ____ / ____
 Jour Mois Année

Signature : _____

Conditions d'obtention, d'émission et d'utilisation d'un abonnement « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 »

1. GENERALITES

Toute émission d'un abonnement « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 » est soumise à la création préalable d'un compte client personnel sous www.mshop.lu, le guichet en ligne du Verkeiersverbond. Le client qui n'est pas titulaire d'une mKaart personnalisée doit remettre la demande en annexe dûment remplie et signée, accompagnée d'une photo d'identité récente datant de moins de 12 mois, de format 35 mm x 45 mm uniquement, en couleur sur fond clair et uni.

Comme les abonnements « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 » sont strictement personnels et inaccessibles, le client doit remettre une copie d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité, passeport) lors de la remise du formulaire complété et signé dans le cas où il n'est pas déjà titulaire d'une mKaart personnalisée.

Les abonnements « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 » sont exclusivement chargés sur une **mKaart personnalisée** et seront mis à disposition de l'étudiant par pick up dans le cas d'une réponse favorable de la part du Verkeiersverbond et après réception du paiement par virement bancaire.

Pick up : bornes de recharge permettant de transférer des produits sur une mKaart.

L'adresse postale du Verkeiersverbond où la demande d'obtention d'un « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 » doit être introduite est :

Verkeiersverbond B.P. 640, L-2016 Luxembourg

2. DEFINITION

Par carte **mKaart personnalisée** on entend une carte électronique mKaart qui identifie le titulaire au recto par sa photo d'identité, son nom, son prénom et sa date de naissance.

3. ABONNEMENTS ET BENEFICIAIRES

Le « **Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2** » (abonnement annuel étudiant RegioZone 1 ou RegioZone 2) : peut être acquis par tout étudiant qui suit des études universitaires et qui a moins de 30 ans.

4. ACHAT DU PRODUIT

Dans le cas d'une réponse favorable à la demande d'obtention d'un « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 », le Verkeiersverbond demandera le paiement de 130 € pour un Studentepass RegioZone 1, respectivement de 200 € pour un Studentepass RegioZone 2 par virement bancaire. L'étudiant recevra alors une lettre lui précisant les modalités du paiement.

5. PARCOURS

Les « **Studentepass RegioZone 1 et RegioZone 2** » sont valables sur les lignes transfrontalières opérées par les bus au-delà du territoire du Grand-Duché. Deux zones pour les liaisons par autobus ont été définies en fonction de leur éloignement par rapport au Luxembourg, le Studentepass RegioZone 1 est uniquement valable dans la limite géographique de la zone <RegioZone 1> tandis que le Studentepass RegioZone 2 est valable dans les zones <RegioZone 1> et <RegioZone 2>. Plus de détails (tarif par localité et carte RegioZone) sont fournis sur le site www.mobiliteit.lu sous la rubrique <se déplacer, titres de transport, tickets transfrontaliers, Bus RegioZone, carte RegioZone>.

Dans les trains, les produits « Studentepass RegioZone 1 et RegioZone 2 » ne sont pas valables au-delà des points frontières du réseau CFL.

Les « Studentepass RegioZone 1 et RegioZone 2 » sont valables sans aucune limitation de parcours sur les lignes de bus transfrontalières à partir du jour indiqué sur l'abonnement jusqu'au même jour de l'année suivante à 04.00 du matin.

6. DUREE DE VALIDITE

La durée de validité d'un « **Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2** » est d'un an, commençant dès validation jusqu'au même jour de l'année suivante à 04h00. **Attention** : Lors d'un contrôle, l'étudiant doit toujours être en mesure de présenter simultanément un « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 » validé et un certificat d'inscription délivré par l'université en cours de validité. Le « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 » doit obligatoirement être validé **avant le 30e anniversaire de l'étudiant**.

7. PIECES JUSTIFICATIVES

Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 :

- Certificat d'inscription délivré par l'université ou une copie de votre myCard pour les élèves en-dessous de 25 ans
- Pièce d'identité officielle du bénéficiaire de l'abonnement

8. DELAI D'EMISSION

Les abonnements « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 » sont uniquement émis par le Verkeiersverbond, qui se réserve le droit de différer l'émission d'un Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 en cas de problèmes techniques ou en cas de forte affluence de demandes.

9. DELIVRANCE D'UN DUPLICATA

Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 :

En cas de perte, de vol ou de détérioration d'une mKaart personnalisée, un duplicata peut être délivré contre perception d'un prix forfaitaire fixé dans les tarifs affichés aux guichets de vente et sur www.mobiliteit.lu, contre remise des pièces suivantes :

- perte ou vol de la mKaart personnalisée : une déclaration afférente émise par la Police,

- détérioration de la mKaart personnalisée : la carte concernée est à joindre à la demande.

Lorsque la mKaart personnalisée d'un voyageur est devenue illisible et ne peut plus être utilisée sans raison apparente (comme par exemple par un défaut technique), le voyageur est dispensé du règlement du prix forfaitaire prévu pour l'émission d'un duplicata.

10. ECHANGE ET REMBOURSEMENT

Les abonnements « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 » non utilisés ou utilisés partiellement ne donnent pas droit à un remboursement.

11. CHARGEMENT D'AUTRES PRODUITS

Etant donné que la carte mKaart personnalisée est une carte multifonctionnelle, d'autres produits que ceux mentionnés à l'art. 3 peuvent également être chargés sur celle-ci. Les produits impersonnels tels que billets courte ou longue durée 1ère classe, ou carnets

courte ou longue durée 1ère classe, gardent leur caractère impersonnel sur une mKaart personnalisée.

12. NON-OBSERVATION DES PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Tout constat d'infraction tarifaire donne lieu à la perception d'une amende administrative. En cas de comportement inconvenant ou d'infractions aux conditions d'utilisation, les transporteurs, conformément aux dispositions en vigueur et notamment conformément à la loi du 13 septembre 2013 modifiant la loi du 19 juin 2009 sur l'ordre et la sécurité dans les transports publics, se réservent le droit de retirer la mKaart personnalisée et de refuser le droit au bénéfice de la faveur de l'abonnement en question pour une durée à fixer en fonction de la gravité des faits constatés.

13. REMARQUES CONCERNANT LA PROTECTION DES DONNEES

Le « Verkeiersverbond » ainsi que les opérateurs AVL, CFL, LUXTRAM, RGTR et TICE s'engagent à respecter la législation en matière de traitement et de stockage des données personnelles du client.

Par la création d'un compte mShop et par la demande en obtention d'un abonnement « Studentepass RegioZone 1 ou RegioZone 2 », le client accepte expressément le traitement des données à caractère personnel fournies sur l'annexe de la présente demande. Le responsable du traitement des données est le « Verkeiersverbond ».

Le client a un droit d'accès aux données. Il a le droit de les faire rectifier en s'adressant par courrier au « Verkeiersverbond »: B.P. 640 à L-2016 Luxembourg ou par e-mail à l'adresse service@verkeiersverbond.lu.

Les données personnelles du client sont conservées pendant toute la durée de l'utilisation du service et pendant une durée d'un an après la fin de l'utilisation du service. Les données personnelles peuvent être échangées entre le « Verkeiersverbond » et les différents opérateurs utilisant la base de données commune, à savoir : AVL, CFL et TICE. Le transfert des données personnelles se fait avec l'accord du client en fournissant la clé d'authentification. Les données pourront également être transmises à toute autorité compétente dans le cadre de leurs missions légales.

Selon l'article 30 de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel :

« (1) Toute personne concernée a le droit :

(a) de s'opposer à tout moment pour des raisons prépondérantes et légitimes tenant à sa situation particulière, à ce que des données la concernant fassent l'objet d'un traitement, sauf en cas de dispositions légales prévoyant expressément le traitement. En cas d'opposition justifiée, le traitement mis en œuvre par le responsable du traitement ne peut pas porter sur ces données; (Loi du 27 juillet 2007)

(b) de s'opposer, sur demande et gratuitement, au traitement la concernant envisagé par le responsable du traitement «des données» à des fins de prospection; il incombe au responsable du traitement de porter l'existence de ce droit à la connaissance de la personne concernée;

(c) d'être informée avant que des données la concernant ne soient pour la première fois communiquées à des tiers ou utilisées pour le compte de tiers à des fins de prospection et de se voir expressément offrir le droit de s'opposer, gratuitement, à ladite communication ou utilisation.

(2) Quiconque contrevient sciemment aux dispositions du présent article est puni d'un emprisonnement de huit jours à un an et d'une amende de 251 à 125.000 euros ou d'une de ces peines seulement. »

14. MODIFICATION DES CONDITIONS

Les présentes conditions peuvent être modifiées à tout moment afin de les adapter à la réglementation en vigueur, respectivement en cas de modifications de la technologie ou des pratiques. Les nouvelles conditions sont publiées sur le site internet www.mobiliteit.lu. Le client ne sera pas informé systématiquement d'une modification.

15. DISPOSITIONS FINALES

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions sont en contradiction avec la législation ou plus précisément avec le règlement ministériel fixant les tarifs des transports publics, la clause de la législation ou du règlement ministériel s'y substitue avec effet à partir de la date telle que prévue dans la loi ou dans le règlement ministériel.

Si une ou plusieurs dispositions des présentes conditions sont considérées comme nulles, non écrites, non valables, illégales, non opposables ou non applicables, les autres dispositions demeurent pleinement applicables.

Conditions au 01.03.2020